

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5492

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan et M. Leseul

à l'amendement n° 5332 de Mme de Lavergne

ARTICLE 61

À la première phrase du dernier alinéa, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« et en premier lieu la lutte contre la pauvreté, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à lier l'enjeu climatique du programme national relatif à la nutrition et à la santé mis en avant dans ce texte avec celui de la lutte contre la pauvreté. Une nourriture de qualité pour tous est un prérequis indispensable pour engager véritablement une transition écologique.